

# CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES (PJ N°47)

## Pièce n°6 de la Demande d'Autorisation Environnementale

### Parc éolien de Verrières

Département : Vienne (86)

Communes : Verrières, Saint-Laurent-de-Jourdes

Jun 2024

Dossier complété

en mars 2025

#### Maître d'ouvrage



Pour le compte de la SAS PARC EOLIEN DE VERRIERES

#### Réalisation et assemblage de l'étude

ENCIS Environnement

#### Expertises spécifiques

Etude acoustique : GANTHA

Etude paysagère et patrimoniale : ENCIS Environnement

Etude des milieux naturels : NCA Environnement



Pièce n°6 :  
Capacité techniques et  
financières

Historique des révisions				
Version	Établi par :	Corrigé par :	Validé par :	Commentaires et date
0	Laure CHASSAGNE	Elisabeth GALLET-MILONE	Elisabeth GALLET-MILONE	Première émission 29/05/2024
	LC	EGM	EGM	

## 1 Présentation des demandeurs

<b>Nom du parc éolien</b>	Parc éolien de Verrières
<b>Dénomination société</b>	Parc éolien de Verrières
<b>Forme juridique</b>	Société par Actions Simplifiées (SAS)
<b>Numéro de Siret</b>	98184294100016 au RCS de Poitiers (Kbis en annexe 1)
<b>Capital</b>	Capital de 50 000 €
<b>Activité</b>	Production d'électricité – 3511Z
<b>Adresse du siège social</b>	Business Center 4 <sup>e</sup> étage 3 avenue Gustave Eiffel – Teleport 1 86 360 Chasseneuil-du-Poitou
<b>Contact</b>	Baptiste Wambre (Directeur Général)

## 2 Obligation réglementaire

Pour mémoire :

- la législation des installations classées prévoit que la délivrance de l'autorisation environnementale « prend en compte les capacités techniques et financières que le pétitionnaire entend mettre en œuvre, à même de lui permettre de conduire son projet dans le respect des intérêts mentionnés à l'article L.511-1 et d'être en mesure de satisfaire aux obligations de l'article L.512-6-1 lors de la cessation d'activité. » (art. L.181-27 du code de l'environnement) ;
- et lorsque le dossier de l'autorisation environnementale concerne une installation classée pour la protection de l'environnement soumise à autorisation, le dossier doit être complété par « une description des capacités techniques et financières mentionnées à l'art. L.181-27 dont le pétitionnaire dispose, ou, lorsque ces capacités ne sont pas constituées au dépôt de la demande d'autorisation, les modalités prévues pour les établir. Dans ce dernier cas, l'exploitant adresse au préfet les éléments justifiant la constitution effective des capacités techniques et financières au plus tard à la mise en service de l'installation » (alinéa 3°, art. D.181-15-2 du code de l'environnement).

Dans le présent chapitre, la société Parc éolien de Verrières expose les capacités techniques et financières dont elle dispose et celles qu'elle prévoit de mettre en place afin d'assurer la bonne conduite de son installation, dénommée parc éolien de Verrières, dans le respect de la réglementation en vigueur, ainsi que leurs modalités d'exécution.

Le syndicat France Energie Eolienne (FEE) a rédigé, en collaboration avec la Direction Générale de Prévention des Risques (DGPR), une note sur les éléments permettant de démontrer les capacités techniques et financières de l'exploitant d'un parc éolien soumis à autorisation d'exploiter au titre des

installations classées. La SAS Parc éolien de Verrières satisfait à l'ensemble des points qui y sont énumérés. Les éléments principaux sont ici exposés.

Soulignons que l'industrie éolienne présente un certain nombre de spécificités qui doivent être prises en compte dans l'établissement des capacités techniques et financières.

La profession éolienne se caractérise notamment par une relative homogénéité des parcs éoliens quant à leurs caractéristiques techniques et leur économie générale (dimensions, technologies, investissements, financement, gestion, maintenance...) très similaires, mais aussi par une hétérogénéité relative des acteurs économiques qui sont à l'origine de leur création (sociétés du domaine de l'énergie, fonds d'investissement, particuliers, régies).

En matière de financement plus particulièrement, l'une de ces spécificités est celle du recours très large à un financement dit de « projet ». Cela signifie qu'il est fait appel à un financement orienté spécifiquement et exclusivement pour les besoins d'investissement d'un projet éolien spécifique, financement qui est également majoritairement pourvu par un système de crédit bancaire couvrant entre 70 et 90% de la totalité de l'investissement, le reste étant apporté sur fonds propres de la société d'exploitation. Cette spécificité des montages sociétaires éoliens a d'ailleurs été prise en compte tant par le législateur que par le gouvernement. Rappelons en effet que les projets éoliens disposent d'un statut spécial au sein des installations classées, la preuve la plus élémentaire en étant que les dispositions du code de l'environnement fondant le régime se trouvent en dehors du titre dédié aux installations classées, dans un titre qui leur est spécifiquement consacré.

C'est le cas d'abord avec le III de l'art. R.515-101 du code de l'environnement qui prévoit que « lorsque la société exploitante est une filiale au sens de l'article L.233-3 du code de commerce, et en cas de défaillance de cette dernière, la responsabilité de la maison mère peut être recherchée dans les conditions prévues à l'art. L.512-17 » du code de l'environnement.

C'est encore le cas avec le premier alinéa de l'art. L.515-46 du code de l'environnement qui prévoit que « L'exploitant d'une installation produisant de l'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent ou, en cas de défaillance, la société mère est responsable de son démantèlement et de la remise en état du site, dès qu'il est mis fin à l'exploitation, quel que soit le motif de la cessation de l'activité. Dès le début de la production, puis au titre des exercices comptables suivants, l'exploitant ou la société propriétaire constitue les garanties financières nécessaires. »

Ce choix de conditionner la conduite d'un projet éolien à la constitution de garanties financières se justifie par le fait que les projets éoliens sont systématiquement portés par des sociétés projets qui ne

disposent pas de fonds propres importants, tant que les autorisations administratives ne sont pas obtenues.

Pour ces raisons, l'incertitude quant à la capacité des exploitants d'éoliennes soumises à autorisation à les démanteler et à remettre le site en état est bien plus réduite que pour les autres types d'installations classées, notamment du fait de l'obligation de constituer des garanties financières et de la responsabilité automatique de la société mère en cas de défaillance. Ajoutons à ces éléments la récente possibilité ouverte aux sociétés porteuses de projets d'énergies renouvelables d'ouvrir directement leur capital, ou de proposer une participation au financement de leur projet à des personnes physiques (art. L.314-28 du code de l'énergie), capacités de financement qui ne peuvent, par nature, être démontrées au moment de la demande d'autorisation.

Précisons enfin que l'ensemble des 40 parcs éoliens français totalisant 277 éoliennes, mises en service entre 2006 et 2024, et développées par les fondateurs de la société Eolise, aucun cas de faillite ou de difficulté de financement n'a été recensé. Chacun de ces parcs éoliens a été porté par une société dédiée au même titre que la SAS Parc éolien de Verrières.

## 3 Présentation de la société du Parc Eolien de Verrières

### 3.1 Une société d'exploitation dédiée au parc éolien Verrières

La société Parc éolien de Verrières est une Société par Actions Simplifiée (SAS) au capital de 50 000 € enregistrée au RCS de Poitiers.

Notons d'emblée que ce capital de départ, souscrit à la création de la société, ne représente en aucun cas la capacité d'investissement de la société, ni ce dont elle dispose sur son compte en banque. Le capital social de la société Parc éolien de Verrières sera ajusté à hauteur du projet d'investissement préalablement à la construction du projet, une fois toutes les autorisations administratives requises obtenues.

La société Parc éolien de Verrières est donc la société dédiée exclusivement au financement et à la gestion du parc éolien de Verrières, en particulier à sa construction et à son exploitation, mais également à sa fin de vie (démantèlement des installations et remise en état du site).

L'ensemble des autorisations administratives (autorisation environnementale, approbation de projet d'ouvrage électrique...) et des contrats (contrat d'achat des éoliennes, contrat de maintenance des installations, baux pour la location des parcelles, convention de raccordement avec RTE ou ENEDIS...) sera demandé et obtenu au nom de la société Parc éolien de Verrières.

### 3.2 Domaine d'activité

L'objectif et la finalité de Parc éolien de Verrières est de développer, financer, construire et exploiter le parc éolien de Verrières. La société gèrera également sa fin de vie (démantèlement des installations et remise en état du site).

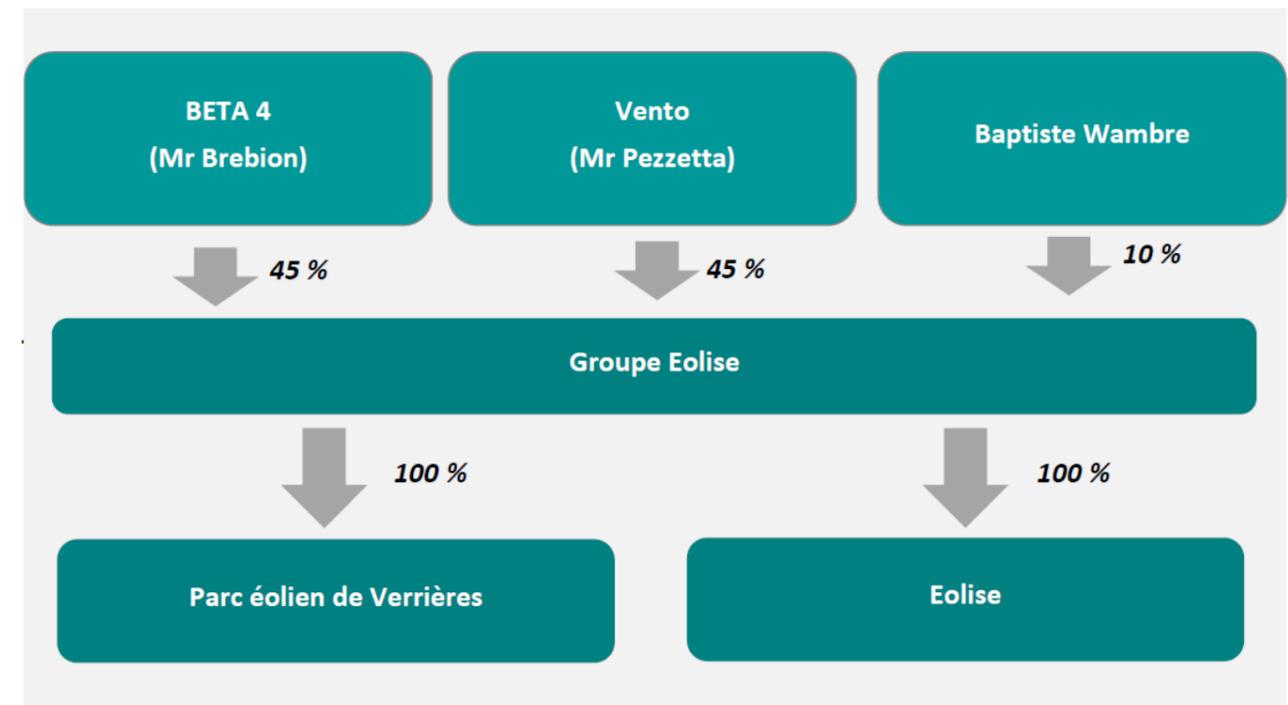
### 3.3 Actionnariat

L'actionnaire unique de la société d'exploitation Parc éolien de Verrières est le Groupe Eolise, société appartenant elle-même à 3 actionnaires, deux sociétés unipersonnelles dirigées par Mr Pezzetta, Mr Brebion, ainsi que de Mr Wambre à titre personnel.

Le Groupe Eolise est une SAS française au capital de 1 365 000€ déclarée au RCS de Poitiers et domiciliée à la même adresse que la société Parc éolien de Verrières.

Il s'agit de :

- Vento (45%) – Société à responsabilité limitée française : Actionnaire unique Mr Pezzetta Julien ;
- BETA 4 (45%) – SPRL belge : Actionnaire unique Mr Brebion Antoine ;
- Wambre Baptiste (10%) – né le 28 mai 1985 à Roubaix (59) et résidant à Avanton (86).



## 4 Schéma de développement du projet de Parc Eolien de Verrières

### 4.1 Présentation du cycle de vie d'un projet éolien

Rappelons que l'objectif de la société Parc éolien de Verrières est la production d'électricité à partir de sources renouvelables dont l'énergie mécanique du vent, et sa commercialisation. Préalablement à la possibilité pour Parc éolien de Verrières de pouvoir commercialiser son électricité, il est important de préciser qu'il s'écoule en général entre 8 et 10 années entre la naissance d'un projet et sa mise en service.

Aussi, la vie de la société Parc éolien de Verrières et du projet éolien de Verrières, est rythmée, comme pour tout projet éolien, par les 4 phases suivantes :

- 1- Phase de développement et d'instruction : de 5 à 8 ans
- 2- Phase de construction : de 1 à 2 ans
- 3- Phase d'exploitation : minimum 20 ans et jusqu'à 25 voire 30 ans
- 4- Phase d'arrêt d'exploitation ou de fin de vie : moins de 1 an

Ces phases sont bien distinctes les unes des autres et ne peuvent être confondues.

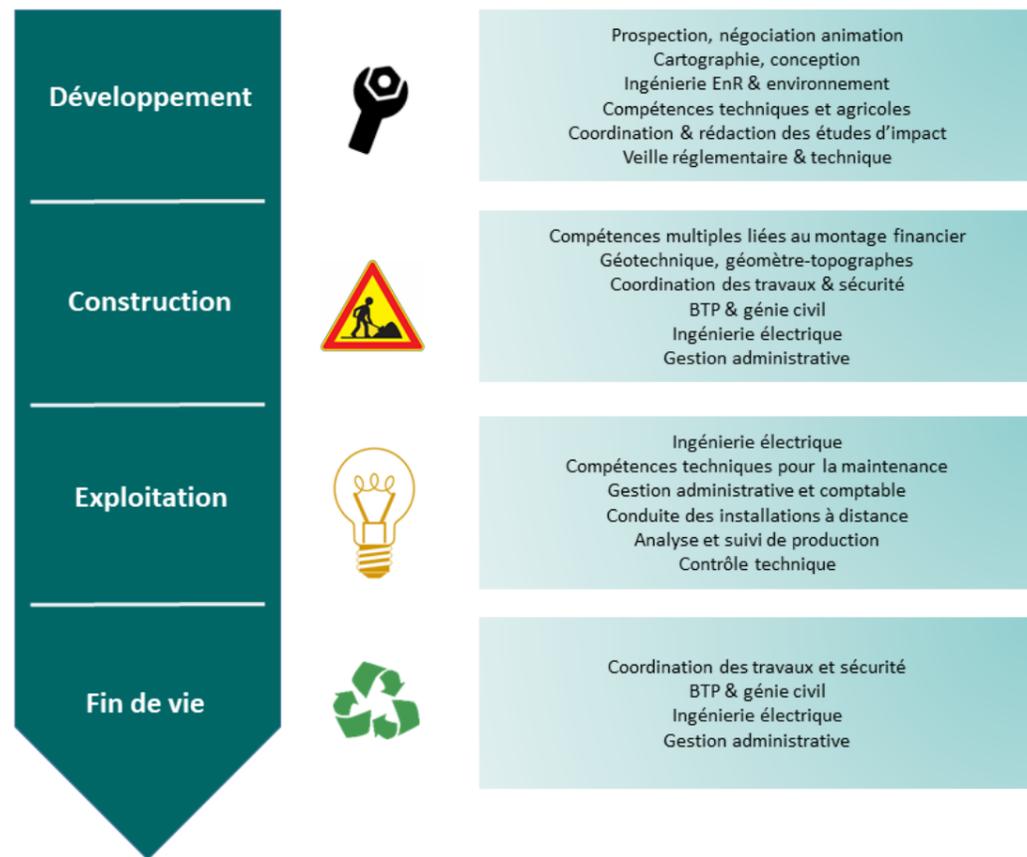
Chacune de ces phases et les compétences mobilisées sont présentées dans les paragraphes et le schéma suivants :

- **La phase de développement et d'instruction** est celle qui permet la genèse du projet. Elle fait appel à de nombreuses compétences techniques et d'ingénierie absolument nécessaires à l'identification d'un site propice à la production d'électricité par l'énergie mécanique du vent. Il s'agit, entre autres, d'étudier le gisement éolien disponible et d'en optimiser l'exploitation, d'identifier un territoire d'accueil libre de contraintes techniques et réglementaires, d'identifier les capacités du réseau électrique local pour accueillir une éventuelle production électrique, de concerter le projet avec les populations locales et les élus, d'obtenir une parfaite maîtrise foncière nécessaire à l'implantation et la constructibilité du projet, et bien entendu les nombreuses autorisations administratives et contrats requis et en particulier l'autorisation préfectorale environnementale unique portant autorisation d'exploiter et de construire le projet.
- **La phase de construction**, quant à elle, permet la concrétisation du projet. Elle fait aussi appel à de nombreuses compétences techniques et d'ingénierie qui permettront d'édifier le projet dans le respect des autorisations obtenues et selon les meilleures règles de l'art, afin de préserver au mieux la sécurité des riverains et l'environnement, et garantir une parfaite stabilité des installations construites. Cette phase mobilisera des compétences géotechniques (études de sols en vue du dimensionnement des fondations), en matière de transports exceptionnels, d'ingénierie du

bâtiment (études de stabilité, conception et réalisation d'aménagements stabilisés), de gestion de projet (coordination des travaux), de sécurité chantier, d'ingénierie électrique haute et moyenne tension, de géomètre, etc. Cette phase comprend également toutes les négociations contractuelles en vue du montage financier du projet, de la commande des éoliennes notamment, des différents contrats de vente de l'électricité produite et de raccordement au réseau électrique et des différents contrats qui courront en phase d'exploitation du parc (contrat de maintenance constructeur en particulier).

- Durant **la phase d'exploitation et de production d'électricité**, il faut veiller à maintenir un haut niveau de productible du parc éolien (rendement maximal), tout en assurant le plus haut niveau de sécurité pour les riverains et la préservation de l'environnement. Cette phase fait appel à une gestion comptable rigoureuse, à des compétences techniques spécifiques afin d'assurer le parfait fonctionnement et l'entretien des installations (avec transmission des états de suivi auprès des services de la police des installations classées).
- Enfin, **la phase d'arrêt d'exploitation ou de fin de vie de l'installation** mobilise principalement des compétences techniques de génie civil semblables à celles mobilisées en phase de construction.

A la lecture de cette brève description des étapes de vie du Parc éolien de Verrières, il apparaît évident que ce ne sera pas une seule et même équipe qui suivra et accompagnera le parc depuis sa genèse jusqu'à son démantèlement. Les acteurs sont nombreux et les compétences bien distinctes et transverses.



Principales compétences mobilisées lors des différentes phases d'un projet éolien (source : EOLISE)

## 4.2 Les différents acteurs impliqués

Dans le cadre du présent projet éolien de Verrières, la phase de développement a été confiée à la société Eolise SAS, spécialisée dans le développement de parcs éoliens terrestres et parcs photovoltaïques en région Nouvelle-Aquitaine et Centre Val-de-Loire. La structure de ce groupe, les sociétés le composant et leur lien sont précisés dans l'organigramme précédent.

Les actionnaires du Groupe Eolise ont déjà développé avec succès 40 parcs éoliens en région des Hauts-de-France, pour une puissance cumulée de plus de 610 MW. Ces parcs ont été mis en service entre 2006 et 2024.

Par ailleurs, **d'autres acteurs sont amenés à intervenir au cours de la vie d'un parc éolien** car, comme évoqué précédemment les compétences mobilisées lors des différentes phases de vie du parc sont multiples et inter-disciplinaires. Les spécialistes mobilisés sont alors liés contractuellement à la société d'exploitation du parc éolien pendant la période requise. Le tableau suivant précise les principales étapes ou tâches impliquant l'intervention de sociétés expertes indépendantes.

Étapes	Type de société sollicitée	Exemples de sociétés
Etude du potentiel éolien	BE* étude de vent	UL Dewi, Windful, 8.2 France, 3E France
Etude d'accessibilité et acheminement des équipements	Transporteur spécialisé	Augizeau, STEX
Etude géotechnique	BE* géotechnique	Alios, Antea, Fondasol
Dimensionnement des fondations	BE* Ingénierie de structure	CTE wind, GP Wind
Fabrication des éoliennes	Turbinier	Vestas, Nordex, Siemens-Gamesa, Enercon
Travaux de voirie & de génie civil	Entreprise BTP	Colas, Groupe L'hotellier
Montage et assemblage des éoliennes	Turbinier	Vestas, Nordex, Siemens-Gamesa, Enercon
	Grutier	MCM levage, Dufour, Sarens
Raccordement & mise sous tension de l'installation	Génie électrique	Omexom, INEO, Aquitaine réseaux
Assistance à maîtrise d'ouvrage	Entreprise AMO	ELYS
Contrôle technique des équipements & CSPS	Organisme de contrôle	SOCOTEC, DEKRA
Maintenance de l'installation	Turbinier	Vestas, Nordex, Siemens-Gamesa, Enercon
Suivi écologique en période d'exploitation	Ecologue, BE* naturaliste	ENCIS Environnement, NCA Environnement, AEPE Gingko, Thema, Emberiza
Suivi acoustique à la mise en service	BE* acoustique	Gantha acoustique, Erea ingenierie
Etude des enjeux paysagers	Cabinet de paysagistes	Coüasnon paysage, ENCIS Environnement, Résonance, Epure paysage

(\*BE : Bureau d'étude)

Liste non exhaustive des autres acteurs sollicités dans la vie d'un parc éolien

La société Eolise tient à donner une forte dimension locale pour ses projets en sélectionnant des prestataires proches des zones à l'étude. De nombreux experts et bureaux d'étude du Poitou-Charentes, du Limousin et du Centre Val de Loire disposent d'expérience et de compétences utiles à l'éolien pour les phases de développement, construction et exploitation. A savoir-faire équivalent, Eolise privilégie la proximité géographique du prestataire avec la zone concernée pour favoriser l'emploi local.

Le projet de Verrières s'inscrit dans cette démarche. En phase développement, le choix des bureaux d'étude s'est porté vers des entreprises régionales compétentes et expertes dans les domaines recherchés. Ainsi l'étude acoustique a été réalisée par Gantha acoustique de Poitiers (86), l'assemblage du dossier par ENCIS environnement de Limoges et les expertises faune flore par NCA environnement de Neuville-du-Poitou (86). D'autres experts régionaux pour des études annexes ont été mobilisés.

Nous prévoyons d'appliquer la même méthodologie de sélection pour la phase chantier du projet moyennant une expertise suffisante des bureaux d'études et entreprises.

## 5 Compétences techniques

### 5.1 Compétences techniques des actionnaires

Parc éolien de Verrières dont la société Eolise est la présidente, s'appuie sur les compétences techniques de ses trois actionnaires.

Nom & Fonction	Compétences et expérience
<b>Julien PEZZETTA</b> Directeur	44 ans - <i>Ingénieur ISAB (Institut Supérieur d'Agriculture de Beauvais), 2003</i> Co-fondateur et président de 2006 à 2018 de la société ECOTERA Développement SAS. Responsable Développement de projets éoliens - société Infinivent de 2004 à 2006 Chargé de projet - société Nass & Wind (groupe GDF), en 2003 et 2004 22 années d'expérience dans le développement de parcs éoliens en régions Bretagne, Champagne-Ardenne, Nord Pas-de-Calais et Picardie.
<b>Antoine BREBION</b> Partenaire associé	45 ans - <i>Ingénieur ISA (Institut Supérieur d'Agriculture) de Lille, 2002</i> <i>DESS en environnement, 2002</i> Co-fondateur et directeur de 2006 à 2018 de la société ECOTERA Développement SAS. Président d'Eole Saint-Quentin Nord, société d'exploitation de 4 éoliennes au nord de St-Quentin (02), de 2009 à 2010 Président de Web Energie du Vent, société exploitant 6 éoliennes sur Vauvillers (80), de 2006 à 2011 Responsable Développement de projets éoliens - société Infinivent de 2002 à 2006 23 ans d'expérience dans le développement, le financement, la construction et l'exploitation de parcs éoliens dans le nord de la France.
<b>Baptiste WAMBRE</b> Directeur général délégué	39 ans - <i>Ingénieur spécialisé en énergie renouvelable et Master in Management. Formation Iteem, Ecole Centrale de Lille, 2009</i> Responsable développement de la société Eolise depuis sa création en 2016. Ingénieur projet éolien de 2013 à 2016 en Hauts-de-France. Bénévole association Virage Energie Nord-Pas-de-Calais de 2007 à 2010 12 années d'expérience dans de le développement de projets éoliens.

#### Ressources humaines du pétitionnaire

Les 2 actionnaires majoritaires de Parc éolien de Verrières collaborent dans le domaine éolien depuis 2002. Ces deux personnes physiques, et les sociétés dont ils sont actionnaires et/ou qu'ils dirigent, ne font à ce jour l'objet d'aucune poursuite pénale ou en action en démolition sur la quarantaine de parcs éoliens déjà construits et en service depuis 2006.

De même, aucun des parcs éoliens exploités et/ou développés par ces personnes n'a, à ce jour, fait l'objet de plainte ou de poursuite pour trouble anormal de voisinage sur le fondement du Code civil, ni

n'a fait l'objet d'incident impliquant des tierces personnes ou impactant des installations tierces. Aucun accident du travail n'a par ailleurs été recensé sur ces installations.

Par ailleurs, la totalité des parcs autorisés développés par les deux actionnaires majoritaires de la société Parc éolien de Verrières ont été construits ou sont en phase de construction. Aucun parc autorisé n'a été abandonné et aucun parc construit n'a fait l'objet d'une faillite.

### 5.2 Compétences techniques mises à disposition par Eolise SAS

#### 5.2.1 Modalités de mise à disposition des compétences

Comme expliqué précédemment, la société Parc éolien de Verrières a confié à Eolise la réalisation de la phase de développement du parc éolien de Verrières (voir les différents acteurs impliqués).

Eolise SAS a signé un contrat de prestation de services avec la société Parc éolien de Verrières. A travers ce contrat, Eolise SAS met à disposition de l'exploitant ses compétences et ses moyens humains et techniques. Un extrait de ce contrat est annexé au présent document.

La mission d'Eolise SAS consiste principalement au dépôt, au suivi et à la négociation des demandes en vue de l'obtention de l'ensemble des autorisations requises pour assurer la construction et l'exploitation ultérieures du parc éolien de Verrières par la société Parc éolien de Verrières.

#### 5.2.2 Présentation générale d'Eolise SAS

Eolise SAS est un bureau d'études basé à Chasseneuil-du-Poitou, spécialisé dans le développement et le montage de projets éoliens terrestres et photovoltaïques dans les régions Nouvelle-Aquitaine et Centre Val-de-Loire, depuis l'identification des sites favorables à l'implantation d'éoliennes ou centrales photovoltaïques jusqu'à leur mise en service. Engagée dans la démarche pour devenir une société à mission, la société Eolise porte haut ses engagements et ses convictions pour que les énergies renouvelables soient au cœur du développement durable des territoires.

La société Eolise a été créée en 2016 par Mr Brebion, Mr Pezzetta et Mr Wambre en tant que dirigeant. Elle compte, en 2025, dix salariés réunissant les compétences en ingénierie (réalisation des études, cartographie, énergie...) et en gestion administrative, nécessaires à son activité. Pour plus d'information le site internet de la société [www.eolise.fr](http://www.eolise.fr) peut être consulté.

La société Eolise participe activement à l'accomplissement des objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables électriques en accompagnant les territoires au niveau communal et intercommunal. Fort de l'expérience de ses fondateurs, la proximité des territoires et la

bonne connaissance des enjeux spécifiques permettent d'adapter chaque projet. Grâce à une présence régulière et aux échanges avec les acteurs locaux les étapes et la communication de chaque projet sont adaptées aux enjeux identifiés. Chaque projet est unique car chaque territoire a ses propres caractéristiques, son histoire et sa population.

Eolise travaille au développement d'un ensemble de projets cumulant 500 MW de puissance. Le site internet de la société présente les différents projets éoliens et photovoltaïques et leur stade d'avancement : <https://eolise.fr/projets/>

### 5.2.3 Compétences et moyens humains

Les ressources humaines de la société Eolise SAS sont détaillées dans le tableau suivant.

**Dans le cadre de la phase de développement du projet de parc éolien de Verrières, l'équipe pluridisciplinaire d'Eolise SAS accomplit les missions suivantes :**

- la prospection de sites éoliens avec vérification des possibilités de raccordement au réseau électrique, des servitudes et des contraintes techniques et réglementaires (cartographie, consultation des gestionnaires de réseaux, démarches liées à l'installation d'un mât de mesure, etc.)
- le contact et l'accord des élus locaux, des propriétaires et exploitants agricoles (présentation en conseil municipal, signature de conventions sous seing privé avec les acteurs fonciers, etc.)
- l'information de la population locale (permanence d'information, comité de suivi et/ou réunion publique le cas échéant, lettre d'information, affichage ...)
- la concertation avec les services de l'Etat avant et pendant la phase d'instruction.
- la gestion de la sous-traitance des expertises paysagère, acoustique et écologique et du montage du dossier de demande d'autorisation environnementale (étude d'impact environnement, études de dangers).
- le dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale et le suivi de son instruction incluant l'enquête publique.
- l'obtention des autorisations pour le raccordement technique souterrain du parc éolien
- toutes les démarches administratives requises et nécessaires à la préparation du chantier de construction en vue de l'obtention du financement du parc éolien par les banques (réalisation des sondages de sol et des levés topographiques, réalisation des divisions parcellaires, réitération devant notaire des engagements pris avec les différents acteurs fonciers, etc.).

Nom	Fonction	Formation et expérience
<b>Baptiste WAMBRE</b>	<b>Directeur Général délégué</b>	Ingénieur énergie électrique et développement durable – formation Iteem de l'Ecole Centrale de Lille Master in management Skema Business school de Lille 12 années d'expérience dans le développement éolien
<b>Lucie SIROT</b>	<b>Cheffe de projet</b>	Master développement durable et aménagement du territoire spécialité développement local et espaces ruraux - Université de Montpellier Licence de Géographie – Université de Poitiers 8 années d'expérience dans le développement de parcs éoliens
<b>Marc-Alexandre GUILBARD</b>	<b>Responsable photovoltaïque</b>	Master Science de la Matière – Energies nouvelles et renouvelables – Université de Nantes Licence professionnel procédés de traitement et valorisation des rejets – IUT génie des procédés -Pontivy (56) 7 années d'expérience dans le développement éolien et photovoltaïque et 6 années dans l'environnement
<b>Laure BARRANGER</b>	<b>Cheffe de projet</b>	Master spécialisé en cartographie – Université de Nantes Licence de Géographie et d'aménagement – Université de Poitiers 6 années d'expérience dans le développement de parcs éoliens
<b>Guillaume GERMAIN</b>	<b>Chef de projet</b>	Master professionnel en science de l'eau – INR Québec Licence professionnelle – gestion et traitement de l'eau – Université catholique de l'Ouest à Angers Une année d'expérience dans le développement éolien 11 années d'expérience auprès du monde agricole en Vienne
<b>Simon COQUILLAUD</b>	<b>Responsable communication</b>	Diplômé de sciences politique Bordeaux 13 ans d'expérience et d'engagement sur les sujets environnementaux et énergétiques
<b>Tahiana RANDRIANARISOA</b>	<b>Ingénieur étude photovoltaïque</b>	Master Electronique, Electrotechnique et Automatique - Spécialité Energies Renouvelables - Université de Nantes 10 années d'expérience dans l'énergie photovoltaïque
<b>Stéphanie DELLAPINA</b>	<b>Secrétaire comptable</b>	BTS de comptabilité 9 années d'expérience de gestion administrative et comptable
<b>Léopold FOURNIER</b>	<b>Chef de projet</b>	Master en écologie du paysage et aménagement du territoire 1 année d'expérience dans le développement de projet éolien
<b>Etienne GRANDMENIL</b>	<b>Chargé de foncier</b>	4 années d'expériences dans le développement foncier (promotion immobilière) et 1 année en tant que chargé de foncier photovoltaïque.

*Ressources humaines de la société Eolise SAS*

## Annexe 1 : Extrait K-Bis (source : EOLISE)

**Greffé du Tribunal de Commerce de Poitiers**  
4 BD DE LATTRE DE TASSIGNY  
CS 30871  
86036 POITIERS CEDEX  
N° de gestion 2023B01030

Code de vérification : lFiehY2H9K  
<https://contrôle.infogref.fr/contrôle>



*Extrait Kbis*

**EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS**  
à jour au 15 avril 2024

**IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE**

*Immatriculation au RCS, numéro* 981 842 941 R.C.S. Poitiers  
*Date d'immatriculation* 23/11/2023  
*Dénomination ou raison sociale* **PARC EOLIEN DE VERRIERES**  
*Forme juridique* Société par actions simplifiée  
*Capital social* 50.000,00 Euros  
*Adresse du siège* 3 avenue Gustave Eiffel 86360 Chasseneuil-du-Poitou  
*Durée de la personne morale* Jusqu'au 22/11/2122  
*Date de clôture de l'exercice social* 31 décembre  
*Date de clôture du 1er exercice social* 31/12/2024

**GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES**

**Président**

*Dénomination* EOLISE  
*Forme juridique* Société par actions simplifiée  
*Adresse* 3 avenue Gustave Eiffel - Immeuble Business Center (4ème étage) 86360 Chasseneuil-du-Poitou  
*Immatriculation au RCS, numéro* 819 810 862 Poitiers

**Directeur général**

*Nom, prénoms* Brebion Antoine  
*Date et lieu de naissance* Le 21/05/1978 à Sainte-Catherine (62)  
*Nationalité* Française  
*Domicile personnel* 10 rue de Bève 7500 Tournai (Belgique)

**Directeur général délégué**

*Nom, prénoms* Wambre Baptiste  
*Date et lieu de naissance* Le 28/05/1985 à Roubaix (59)  
*Nationalité* Française  
*Domicile personnel* 15 la Bardonnière 86170 Avanton

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL**

*Adresse de l'établissement* 3 avenue Gustave Eiffel 86360 Chasseneuil-du-Poitou  
*Activité(s) exercée(s)* Toutes opérations relatives au développement des énergies renouvelables, en particulier à l'implantation et à l'exploitation de génératrices électriques mues par l'énergie éolienne ou toute autre forme d'énergie renouvelable, ainsi que la vente de capacités de production, de construction, d'exploitation, et la vente d'énergie. Les études, le conseil et l'assistance au montage de projets en matière d'énergies renouvelables.  
*Date de commencement d'activité* 20/11/2023  
*Origine du fonds ou de l'activité* Création

**Greffé du Tribunal de Commerce de Poitiers**  
4 BD DE LATTRE DE TASSIGNY  
CS 30871  
86036 POITIERS CEDEX  
N° de gestion 2023B01030

*Mode d'exploitation*

Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT



## Annexe 2 : Lettre d'engagement de mise à disposition des fonds bancaires (source : EOLISE)

**Parc éolien de Verrières**  
 Business Center – 4<sup>e</sup> étage  
 3 avenue Gustave Eiffel – Téléport 1  
 86 360 Chasseneuil-du-Poitou

Préfecture de la Vienne  
 7 Place Aristide Briand  
 86 000 Poitiers

Chasseneuil-du-Poitou, le 21/03/2025

**Objet** : Lettre d'engagement de mise à disposition des fonds bancaires  
**Référence** : Projet éolien de Verrières

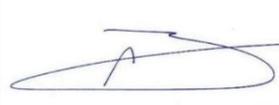
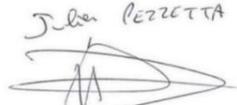
Monsieur le Préfet,

Nous représentant de la **société Groupe Eolise**, Société par Actions Simplifiée (SAS) au capital de 1 365 000 euros immatriculée au RCS de Poitiers sous le numéro 932 084 312 000 10, dont le siège social est sis Business Center 4<sup>e</sup> étage - 3 avenue Gustave Eiffel, Téléport 1- 86 360 Chasseneuil-du-Poitou

Nous déclarons être actionnaire unique de la société Parc éolien de Verrières, immatriculée au RCS de Poitiers sous le numéro 981 842 941 000 16, dont le siège social est sis Business Center 4<sup>e</sup> étage - 3 avenue Gustave Eiffel, Téléport 1- 86 360 Chasseneuil-du-Poitou. A ce titre,

- nous engageons fermement et définitivement à mettre à disposition l'ensemble des capacités financières à la société Parc éolien de Verrières, lorsque celle-ci sera purgée de tous recours sur l'ensemble des autorisations administratives nécessaires à la construction et à l'exploitation du parc éolien de Verrières et afin d'honorer les engagements pris dans le cadre de la présente autorisation ;
- nous attestons des capacités financières pour la mise en œuvre du projet éolien portée par la société Parc éolien de Verrières par un apport en fond propre pour 30% du coût total du projet et au bénéfice d'un contrat d'achat de l'électricité permettant de répondre au business plan de la demande l'autorisation ;
- et dans l'hypothèse où le financement bancaire venait à échouer, nous nous engageons à verser sans condition la somme nécessaire au profit de la société Parc éolien de Verrières.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

Antoine Brebion	Julien Pezzetta	Baptiste Wambre
Directeur général	Président	Directeur général délégué
		

Parc éolien de Verrières SAS - Business center 4<sup>e</sup> - 3 av. G. Eiffel 86360 Chasseneuil-du-Poitou  
 Capital 50 000 € Siret 981 842 941 000 16 au RCS de Poitiers – N° TVA FR FR 63 981 842 941 - APE 3511 Z

## Annexe 3 : Attestation des garanties financières du projet éolien de Verrières (source : EOLISE)

**Parc éolien de Verrières**  
Business Center – 4<sup>e</sup> étage  
3 avenue Gustave Eiffel – Téléport 1  
86 360 Chasseneuil-du-Poitou

Préfecture de la Vienne  
7 Place Aristide Briand  
86 000 Poitiers

Chasseneuil-du-Poitou, le 21/03/2025

**Objet :** Attestation des garanties financières du projet éolien de Verrières

Monsieur le Préfet,

Je soussigné, Wambre Baptiste, agissant en qualité de directeur général de la société Parc éolien de Verrières, domiciliée au :

Business center - 4<sup>e</sup> étage  
3 avenue Gustave Eiffel - Téléport 1  
86 360 Chasseneuil-du-Poitou

m'engage pour le compte de la SAS Parc éolien de Verrières à constituer les garanties financières dans le cadre du projet éolien de Verrières sur Verrières et Saint-Laurent-de-Jourdes, selon les prescriptions formulées par l'article L. 553-3 du code de l'environnement.

*Conformément au décret n°2011-985 du 26 Août 2011, modifié par l'arrêté du 11 juillet 2023, le montant initial de la garantie financière s'élèvera à hauteur de € (soit M montant initial de la garantie financière = N nombre d'unité de production d'énergie x Cu coût unitaire forfaitaire correspondant au démantèlement d'une unité fixé à 75 000 € + 25 000 € par MW pour les éoliennes de plus de 2MW soit M= 6 x 175 000 €), et sera actualisée dans les cinq ans suivant la mise en service du parc par la société d'exploitation.*

Soit un montant de 1 050 000 € pour le projet avant application du taux d'actualisation qui s'élève actuellement à plus de 25%.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Baptiste Wambre  
Directeur général



---

Parc éolien de Verrières SAS - Business center 4<sup>e</sup> - 3 av. G. Eiffel 86360 Chasseneuil-du-Poitou  
Capital 50 000 € Siret 981 842 941 000 16 au RCS de Poitiers – N° TVA FR FR 63 981 842 941 - APE 3511 Z

## Annexe 4 : Business plan (source : EOLISE)

### Caractéristiques du parc :

#### Verrières

Nombre	Puissance installée	Production annuelle moyenne en P90 (1)			Montant immobilisé	
		2 003	22,9%	Taux de charge	€ (euros)	€/MW
6	36	72 108	2 003	22,9%	53 228 434	1 478 568
éoliennes	MW	MWh	heures équiv.			

### Paramètres économiques :

Prix marché électricité ; base de départ moyenne année 2023	97,00 €
Taux d'évolution annuel du prix marché de l'électricité	2,50%
Tarif revente électricité Appel d'offre pour 20 ans en €/MWh (2) et (5)	84,0 €
Coefficient L (révision annuelle du tarif selon contrat appel d'offre)	0,63%
Coefficient de révision : inflation & indices Insee travaux publics TP01	3,00%
Taux d'emprunt	5,50%
Durée du prêt (en année)	20
Part des fonds propres dans le financement	20%
Année de mise en service	2 029

### Charges d'exploitation, moyenne avec inflation (3) :

Maintenance	630 898 €
Gestion vente électricité sur le marché par agrégateur	496 575 €
Indemnités privés et communales	309 856 €
Assurances	69 069 €
Frais de gestion	83 016 €
Mesures compensatoires & suivi	45 680 €
Impôts et taxes hors IS (4)	537 240 €
<b>Total exploitation moyenne</b>	<b>2 172 334 €</b>

### Investissement :

Turbine (transport et montage)	40 047 335 €
Fondations plateformes et accès	4 078 264 €
Raccordement et réseau électrique	5 150 197 €
Maitrise d'ouvrage et assurances	456 010 €
Etudes de sol, géomètres et notaires	409 421 €
Indemnités & mesures compensatoires	240 981 €
Garantie démantèlement (6)	1 331 400 €
Développement et investissement	865 060 €
Frais financiers et légaux	649 767 €
<b>Montant immobilisé</b>	<b>53 228 434 €</b>
Fonds propres 20%	10 645 687 €
Montant emprunté 80%	42 582 747 €

### Complément de rémunération (5) :

Total du prix marché excédentaire reversé	69 174 145 €
---	--------------

- (1) Le P90 est la production atteinte avec une certitude de 90% chaque année, c'est donc une hypothèse qui minimise le productible moyen estimé.
- (2) Complément de rémunération garantie 20 ans. Appel d'offre CRE (Commission de Régulation de l'Energie) dernier résultat juillet 2023 : 83,9€/MWh.
- (3) Les charges d'exploitation sont indexées selon le coefficient de révision.
- (4) Les impôts et taxes hors IS correspondent notamment à la CFE, la CVAE et l'IFER (8 160€/MW installé pour 2023). Les taxes sont indexées également.
- (5) Le contrat CRE prévoit le remboursement des primes perçues à l'Etat quand le prix marché est plus élevé que le tarif obtenu en Appel d'Offre CRE
- (6) Le montant de la garantie financière est provisionné à la mise en service avec actualisation puis actualisé tous les 5 ans.
- (7) Le flux de trésorerie disponible n'est pas la somme des dividendes qui peuvent être versés, car la banque demande toujours une partie en sécurité sur un compte bloqué afin d'avoir une marge de sécurité pour affronter des variations du vent et les dépenses imprévues.

Année	2 029	2 030	2 031	2 032	2 033	2 034	2 035	2 036	2 037	2 038
Exercices	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Tarif de référence de l'énergie (€/MWh)	84,0	84,8	85,5	86,3	87,1	87,8	88,6	89,4	90,2	91,1
Prix de marché moyen (€/MWh)	112,5	115,3	118,2	121,1	124,2	127,3	130,5	133,7	137,1	140,5
Chiffre d'affaires	6 111 083	6 185 875	6 261 665	6 338 469	6 416 306	6 495 193	6 575 147	6 656 189	6 738 336	6 821 608
Revenus ventes d'électricité marché	8 111 448	8 314 234	8 522 090	8 735 142	8 953 521	9 177 359	9 406 793	9 641 962	9 883 011	10 130 087
Revenus ou pertes complément rémunération	-2 000 365	-2 128 359	-2 260 425	-2 396 673	-2 537 215	-2 682 166	-2 831 645	-2 985 774	-3 144 676	-3 308 479
Charges d'exploitation	-1 189 547	-963 981	-1 131 584	-1 174 998	-1 432 341	-1 339 792	-1 393 429	-1 449 481	-1 508 070	-1 781 381
dont actualis. provision démantèlement (6)	-258 361	0	0	0	-212 058	0	0	0	0	-212 058
Impôts et taxes hors impôts sur les sociétés (4)	-417 206	-411 182	-423 517	-436 223	-449 310	-462 789	-476 673	-490 973	-505 702	-520 873
Excédent brut d'exploitation	4 504 330	4 810 712	4 706 563	4 727 248	4 534 656	4 692 611	4 705 046	4 715 735	4 724 564	4 519 354
Dotations aux amortissements	-2 661 422	-2 661 422	-2 661 422	-2 661 422	-2 661 422	-2 661 422	-2 661 422	-2 661 422	-2 661 422	-2 661 422
Résultat d'exploitation	1 842 909	2 149 290	2 045 142	2 065 826	1 873 234	2 031 190	2 043 624	2 054 313	2 063 142	1 857 933
Résultats financiers (intérêts du prêts)	-2 342 051	-2 274 883	-2 204 020	-2 129 260	-2 050 388	-1 967 178	-1 879 391	-1 786 777	-1 689 068	-1 585 986
Résultat courant avant impôts sur les sociétés	-894 606	-521 055	-554 342	-458 897	-572 617	-331 451	-231 231	-127 927	-21 389	-123 516
Impôts sur les sociétés (IS)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat net après impôts sur les sociétés	-894 606	-521 055	-554 342	-458 897	-572 617	-331 451	-231 231	-127 927	-21 389	-123 516
Capacité d'autofinancement	1 766 816	2 140 366	2 107 080	2 202 525	2 088 805	2 329 970	2 430 191	2 533 495	2 640 032	2 537 906
Flux de trésorerie disponible (7)	941 035	1 247 416	1 143 268	1 163 952	971 360	1 129 316	1 141 750	1 152 439	1 161 268	956 059

## Suite (11 à 20 ans)

Année	2 039	2 040	2 041	2 042	2 043	2 044	2 045	2 046	2 047	2 048
Exercices	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Tarif de référence de l'énergie (€/MWh)	91,9	92,7	93,5	94,4	95,2	96,1	96,9	97,8	98,7	99,6
Prix de marché moyen (€/MWh)	144,0	147,6	151,3	155,1	158,9	162,9	167,0	171,2	175,4	179,8
Chiffre d'affaires	6 906 025	6 991 606	7 078 374	7 166 348	7 255 550	7 309 272	7 363 349	7 417 786	7 472 584	7 527 748
Revenus ventes d'électricité marché	10 383 339	10 642 922	10 908 995	11 181 720	11 461 263	11 689 056	11 921 075	12 157 389	12 398 068	12 643 183
Revenus ou pertes complément rémunération	-3 477 314	-3 651 316	-3 830 622	-4 015 373	-4 205 713	-4 379 784	-4 557 725	-4 739 603	-4 925 484	-5 115 435
Charges d'exploitation	-1 697 845	-1 768 704	-1 842 884	-1 920 557	-2 213 960	-2 084 220	-2 170 430	-2 260 736	-2 355 355	-2 666 572
dont actualis. provision démantèlement (6)	0	0	0	0	-212 058	0	0	0	0	-212 058
Impôts et taxes hors impôts sur les sociétés (4)	-536 499	-552 594	-569 172	-586 247	-603 835	-621 950	-640 608	-659 826	-679 621	-700 010
Excédent brut d'exploitation	4 671 681	4 670 309	4 666 318	4 659 544	4 437 755	4 603 102	4 552 312	4 497 224	4 437 608	4 161 166
Dotations aux amortissements	-2 661 422	-2 661 422	-2 661 422	-2 661 422	-2 661 422	-2 661 422	-2 661 422	-2 661 422	-2 661 422	-2 661 422
Résultat d'exploitation	2 010 259	2 008 887	2 004 896	1 998 122	1 776 333	1 941 680	1 890 890	1 835 802	1 776 187	1 499 745
Résultats financiers (intérêts du prêts)	-1 477 233	-1 362 500	-1 241 456	-1 113 755	-979 030	-836 896	-686 944	-528 744	-361 844	-185 764
Résultat courant avant impôts sur les sociétés	137 563	250 924	367 977	488 904	401 840	709 321	808 483	911 594	1 018 879	918 517
Impôts sur les sociétés (IS)	30 141	58 481	87 744	117 976	96 210	173 080	197 871	223 649	250 470	225 379
Résultat net après impôts sur les sociétés	107 422	192 443	280 233	370 928	305 630	536 241	610 612	687 946	768 409	693 138
Capacité d'autofinancement	2 768 844	2 853 865	2 941 654	3 032 350	2 967 051	3 197 663	3 272 034	3 349 367	3 429 831	3 354 560
Flux de trésorerie disponible (7)	1 078 245	1 048 532	1 015 278	978 272	778 249	866 726	791 145	710 279	623 843	372 491